



11 février 2019

Clarification des altérations des ganglions lymphatiques et des organes constatés à l'abattoir

Mots-clés : contrôle des viandes, LyMON, tuberculose, épizooties, altérations des organes

1. Situation

Le contrôle des viandes officiel effectué dans les abattoirs et les boucheries donne une occasion unique d'examiner tous les animaux de boucherie, d'identifier les éventuelles altérations pathologiques et de détecter le plus rapidement possible l'apparition de certaines épizooties, telles que la tuberculose (TB) et d'autres maladies importantes chez les bovins. Ce contrôle garantit d'une part que toute la viande mise sur le marché est propre à la consommation et donne d'autre part la possibilité de prendre de manière précoce des mesures spécifiques contre une épizootie/maladie.

Les vétérinaires officiels et les assistants officiels ont actuellement différentes options pour clarifier les particularités observées lors du contrôle des viandes.

1. En principe, toutes les altérations qui font penser à une épizootie (y compris la TB), doivent être envoyées pour être soumises à des **analyses ciblées permettant de clarifier les cas de suspicion**.
2. Depuis 2013, le programme d'analyse **LyMON** donne la possibilité de soumettre les **ganglions lymphatiques de bovins adultes présentant des altérations non spécifiques** à des analyses de dépistage de la tuberculose (examen d'exclusion pratiqué au laboratoire national de référence NRL pour la TB, département de bactériologie vétérinaire de la faculté Vetsuisse de l'Université de Zurich). Vous trouverez des informations plus détaillées, une check-list et la demande d'analyse sous la rubrique « En détail » du site Internet de l'OSAV sur <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tiergesundheits/frueherkennung/lymon.html>.
3. Depuis 2016, en complément au programme LyMON, un projet soutenu par l'OSAV donne la possibilité de soumettre à des **investigations plus approfondies toutes les altérations des organes constatés à l'abattoir** qui, macroscopiquement, ne font pas penser à une épizootie (partenaire du projet : Institut pour la sécurité alimentaire de la faculté Vetsuisse de l'Université de Zurich). Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que la demande d'analyse sous la rubrique « En détail », en bas de la page du site Internet de l'OSAV <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/verantwortlichkeiten/fleischkontrolle.html>

Cet aide-mémoire présente les fondamentaux et la procédure à suivre en fonction du motif d'analyse. Il présente en outre quelques photos d'altérations très isolées et non spécifiques des ganglions lymphatiques, comparées à des échantillons suspects de TB.

Nous rappelons ici que les exemples présentés dans le manuel de dépistage de la tuberculose bovine illustrent avant tout des altérations qui doivent donner lieu à une suspicion de TB lors du contrôle des viandes à l'abattoir.

Si le VO ne sait pas s'il doit envoyer un tissu altéré comme suspicion de TB ou dans le cadre du LyMON, il peut consulter le laboratoire national de référence (IVB) et le VC.

2. Clarification des altérations des ganglions lymphatiques et des organes

Motif de l'analyse	Surveillance des altérations des ganglions lymphatiques pour la détection précoce de la TB (LyMON)	Échantillons suspects de TB	Altérations des organes
Population cible	UNIQUEMENT les bovins âgés de plus de 3 ans	Toutes les espèces animales	Toutes les espèces animales
Objectif de l'analyse	Détection précoce ou exclusion d'un stade précoce de tuberculose	Clarification d'une suspicion concrète officielle de tuberculose	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification d'une altération douteuse d'un organe pour dépister de manière précoce les problèmes de santé animale naissants ; - Formation continue des organes du contrôle des viandes (diagnostic, législation alimentaire)
Échantillons à prélever	UNIQUEMENT ganglion(s) lymphatique(s) altéré(s) (sans l'organe correspondant)	Ganglion lymphatique et organe altéré correspondant	Organes altérés
Hypothèse de base	« L'animal échantillonné n'est pas infecté par la TB. La cause de l'altération n'est pas claire. »	« L'animal échantillonné est potentiellement infecté par la TB. »	Pas de suspicion spécifique d'une épizootie/maladie donnée
Altération	<p>Altérations <u>non spécifiques</u> des ganglions lymphatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ganglions lymphatiques grossis - altérations de consistance ferme, grasse, diffuses ou focales - « hémorragies » - pas de délimitation nette entre la partie médullaire et le cortex des ganglions lymphatiques ou - délimitation très nette entre la partie médullaire et le cortex des ganglions lymphatiques (> activation) - quelques inclusions purulentes diffuses 	<p>Altérations plus étendues et plus nombreuses ; les organes sont également plus souvent touchés !</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enflure manifeste et induration des ganglions lymphatiques, sensible lors de la palpation - Altérations multiples et/ou plus étendues des organes - Tendance à la formation de granulomes (nodules jaunâtres) ou à la caséification <p>Animaux présentant des altérations, avec en plus un rapport épidémiologique avec des cas de TB (si connu)</p>	Altérations non spécifiques des tissus qui seraient habituellement « rapidement » parées et éliminées.

Motif de l'analyse	Surveillance des altérations des ganglions lymphatiques pour la détection précoce de la TB (LyMON)	Échantillons suspects de TB	Altérations des organes
Carcasse	N'est pas mise sous séquestre	Est mise sous séquestre jusqu'à l'obtention des résultats de la PCR	N'est pas mise sous séquestre
Mesures dans l'exploitation de provenance	Aucune (pour autant que les résultats d'analyse soient négatifs)	Mise sous séquestre, tuberculisation, etc. (conformément aux dispositions légales)	Aucune

3. Ganglions lymphatiques : différencier les altérations non spécifiques des échantillons suspects de TB

Altérations non spécifiques à examiner dans le cadre du LyMON

1. Hypertrophie diffuse des ganglions lymphatiques



2. Hémorragies focales avec enflure diffuse

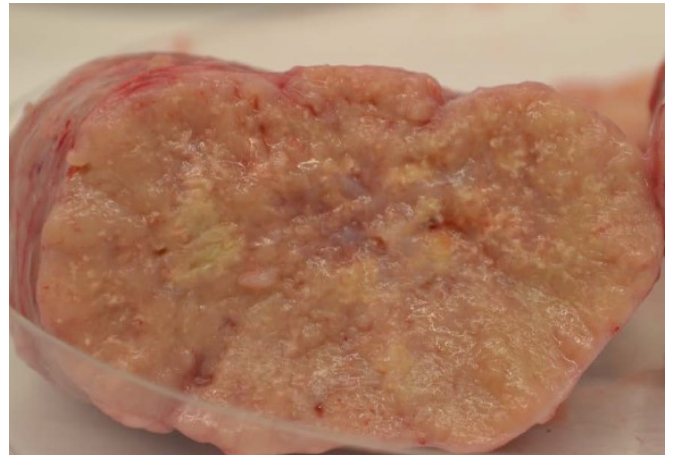


3. Ganglion lymphatique grossi avec en coupe, un granulome à peine perceptible* = cas limite



Altérations qui donnent lieu à une suspicion concrète de TB

1. Ganglion lymphatique avec lésions purulentes et calcifications



2. Lésions purulentes dans plusieurs ganglions lymphatiques, éventuellement aussi dans les organes correspondants



3. Ganglion lymphatique nettement grossi, purulent, évent. avec altération de l'organe correspondant



* → mais lorsque ces petits granulomes sont constatés dans plusieurs ganglions lymphatiques et éventuellement aussi dans les organes, le cas doit être considéré comme suspect de TB !

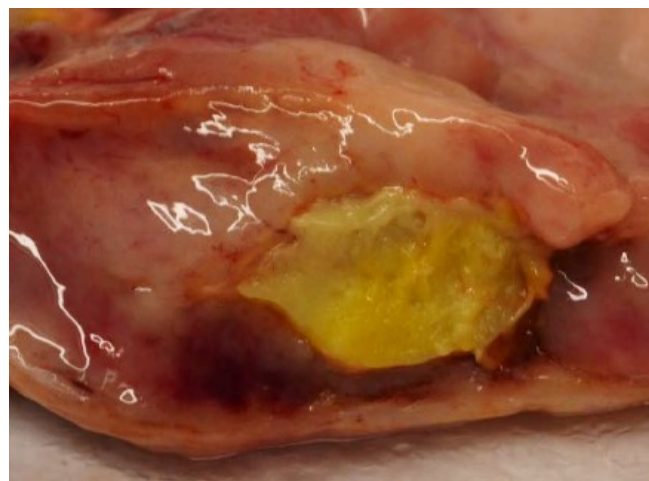
Altérations non spécifiques à examiner dans le cadre du LyMON

4. Petit granulome purulent, entouré de tissu gras = cas limite (voir aussi la photo n° 3)



Altérations qui donnent lieu à une suspicion concrète de TB

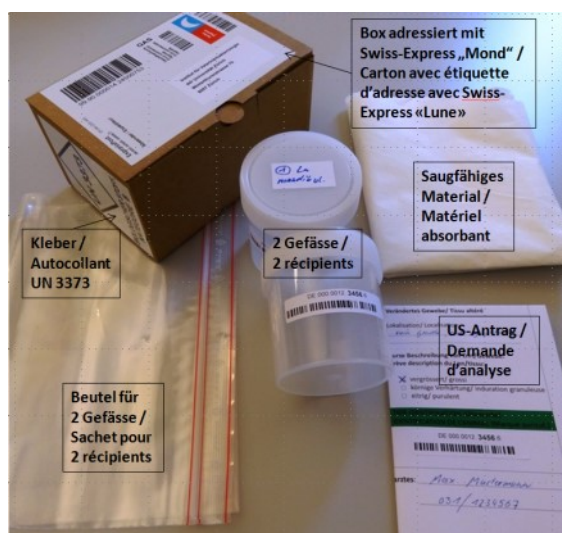
4. Abscess de grande taille entouré de tissu gras



Pour d'autres photos illustrant les stades de la tuberculose bovine, veuillez consulter le « Manuel de dépistage de la tuberculose bovine ».

Illustrations mises à dispositions par le :

Laboratoire national de référence pour la tuberculose
Département de bactériologie vétérinaire
Faculté Vetsuisse de l'Université de Zurich
Winterthurerstrasse 270
8057 Zurich



Les sets de prélèvement pour les échantillons suspects de TB et les échantillons LyMON

peuvent être obtenus gratuitement sur demande adressée par courriel aux personnes suivantes :
monika.kuhn@blv.admin.ch ou
cordia.wunderwald@blv.admin.ch



Manuel de dépistage de la tuberculose bovine

Peut être téléchargé ou commandé sur :
[https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_bbl/b2c/start/\(care=0024817F68691EE1B4B08AD5B235D00F&cit=0024817F68691EE1B4B08AD5B235D00F001F295B09551ED383DFDC1858E2D4F0\)/do](https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_bbl/b2c/start/(care=0024817F68691EE1B4B08AD5B235D00F&cit=0024817F68691EE1B4B08AD5B235D00F001F295B09551ED383DFDC1858E2D4F0)/do)